



Assemblée générale

Distr. limitée
6 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Deuxième Commission

Point 96 b) de l'ordre du jour

Formation et recherche :

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

République d'Indonésie* : projet de résolution

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/227 du 8 avril 1993, 48/207 du 21 décembre 1993, 49/125 du 19 décembre 1994, 50/121 du 20 décembre 1995, 51/188 du 16 décembre 1996 et 52/206 du 18 décembre 1997,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur les activités de l'Institut²,

Se félicitant de l'achèvement de la restructuration de l'Institut et des progrès que ce dernier a réalisés récemment dans ses divers programmes et activités, notamment de l'amélioration de la coopération établie avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des institutions régionales et nationales,

Soulignant qu'il faut que toutes les institutions des Nations Unies pour la formation et la recherche évitent les doubles emplois dans leurs activités,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements et aux organismes privés qui ont apporté des contributions financières et autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

Notant que, dans certains cas, les contributions au Fonds général n'ont pas augmenté proportionnellement à la participation des pays en développement aux programmes de formation, et soulignant la nécessité de remédier d'urgence à cet écart,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ A/53/534.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 14* (A/53/14).

Réaffirmant que les dispositions concernant le financement des programmes de formation organisés à la demande expresse d'États ou de départements et unités administratives de l'Organisation et d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies devraient être prises par les parties qui les demandent,

Considérant que les activités de formation devraient se voir accorder un rôle plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et de l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies et qu'il faudrait mettre ce rôle plus en relief,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général et du Directeur général;
2. *Réaffirme* l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu en particulier de l'importance croissante de la formation au sein du système des Nations Unies et des besoins des États dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;
3. *Souligne* la nécessité pour l'Institut de renforcer encore sa coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés;
4. *Souligne en outre* la nécessité d'une continuité dans la direction de l'Institut pour mener à terme de manière efficace et efficiente la restructuration et la revitalisation;
5. *Engage de nouveau* tous les gouvernements et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et demande instamment aux États qui ont cessé de verser des contributions volontaires d'envisager de recommencer à le faire, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut et de l'accroissement de la participation aux programmes de formation;
6. *Souligne* qu'il importe d'améliorer la coordination entre les principales institutions de formation et de recherche du système des Nations Unies, et note à ce sujet l'étude élaborée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
7. *Prie* à cet égard l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de procéder à une évaluation de l'étude en vue a) de mettre en lumière les enseignements tirés des réponses déjà reçues, b) de fournir une évaluation qualitative des méthodes pédagogiques suivies par ces institutions lorsqu'elles dispensent leurs services de formation et c) de mettre en lumière les complémentarités et les synergies apparentes dans l'étude;
8. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'instauration de partenariats entre l'Institut et d'autres institutions et organismes du système des Nations Unies en ce qui concerne leurs programmes de formation, en particulier à l'intention des pays en développement, compte tenu de la division du travail;
9. *Souligne* la nécessité de développer et d'élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays;
10. *Demande* au Conseil d'administration de faire appel, dans la mesure du possible, à des experts de pays en développement pour l'élaboration des matériels pédagogiques pertinents relatifs aux programmes et activités de l'Institut;
11. *Demande* au Secrétaire général de continuer à examiner tous les moyens possibles de fournir à l'Institut de nouvelles installations lui permettant d'installer ses bureaux et d'organiser des programmes et des cours de formation à titre gracieux à l'intention des États et de leurs représentants accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Nairobi, Genève et Vienne;

12. *Prie* le Secrétaire général de continuer à examiner, en consultation avec l'Institut, de même qu'avec les fonds et programmes des Nations Unies, les moyens et les modalités permettant de faire systématiquement appel à l'Institut pour exécuter des programmes de formation et de renforcement des capacités;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-quatrième session, sur l'application de la présente résolution.
